



ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 19 juillet 2024

AUX RESPONSABLES D'APPROVISIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX

**Objet : Transition vers le rôle de distributeur unique d'Héma-Québec -
Approvisionnement des cliniques privées en tissus humains**

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, Héma-Québec s'est vu confier par le ministère de la Santé et des Services sociaux l'exclusivité de la distribution de tissus humains traités et distribués aux établissements de santé et de services sociaux publics du Québec.

À partir du 2 décembre 2024, Héma-Québec assumera donc la responsabilité exclusive de l'approvisionnement et de la distribution des tissus humains pour l'ensemble du réseau de la santé du Québec. Ces nouvelles responsabilités s'inscrivent en adéquation avec sa mission qui est de répondre avec efficience aux besoins de la population québécoise en sang et autres produits biologiques d'origine humaine de qualité.

Changements affectant le mode de fonctionnement des cliniques privées

L'octroi du mandat de distributeur unique à Héma-Québec résulte d'une recommandation du Comité de biovigilance du Québec, avec l'objectif notamment de simplifier la gestion des approvisionnements, d'assurer la vigie des effets indésirables et de renforcer la traçabilité des produits de tissus humains utilisés dans le réseau de la santé. Conséquemment, le mandat d'Héma-Québec s'appliquera aussi aux chirurgies qui sont sous-traitées au privé.

Ainsi, les cliniques privées auront l'obligation de s'approvisionner auprès d'Héma-Québec pour les tissus humains utilisés dans toutes les chirurgies qui sont sous-traitées par le réseau.

Afin de garantir une transition fluide, il est essentiel que toutes les entités du réseau s'alignent sur les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux relativement à l'approvisionnement exclusif en tissus humains par Héma-Québec, qui mettent ainsi fin aux achats directs auprès d'autres fournisseurs. Afin de guider les préparatifs en lien à la sous-traitance en clinique privée, voici quelques mesures à prendre :

- 1- **Informez les cliniques privées**, qui ont des contrats avec vous ou qui réalisent des chirurgies sur demande pour le réseau public, de la portée du mandat d'Héma-Québec et de leur obligation de suivre les directives ministérielles et de se conformer au mandat d'Héma-Québec;
- 2- **Transmettre à Héma-Québec la liste des cliniques privées** (personnes-ressources et coordonnées pour les joindre) afin que nous puissions entrer en communication avec elles pour présenter l'objectif du mandat et répondre à toutes questions;
- 3- **Communiquer à Héma-Québec la liste des types de chirurgies réalisées en sous-traitance** pour vos établissements et le nombre annuel par catégorie (si la donnée est disponible).

Forte de plus de 25 ans d'expérience, Héma-Québec détient une solide expertise dans la gestion des tissus humains, acquise depuis plus de deux décennies. Grâce à la stratégie mise en place, ayez l'assurance qu'Héma-Québec s'engage à fournir tous les efforts nécessaires afin que vos équipes médicales disposent en tout temps des produits de tissus humains nécessaires pour prodiguer des soins de qualité.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse centralisée : approvisionnement.tissushumains@hema-quebec.qc.ca. Celle-ci vous assure un accès direct aux gestionnaires de notre équipe des tissus humains.

Meilleures salutations,



Amaury Doger de Speville

Directeur stratégie d'acquisition, Tissus humains
Héma-Québec